

**Organisation du CCF pour les épreuves de Mathématiques et de Sciences Physiques du Baccalauréat Professionnel spécialité : "Réparation des carrosseries"<sup>1</sup>**

① **Le contrôle en cours de formation (CCF) repose sur les principes suivants :**

1. L'évaluation est réalisée dans la **continuité de la formation**.
2. Une situation d'évaluation permet d'évaluer des **compétences** et/ou des **savoirs**.
3. Le CCF certifie un **niveau terminal de compétences** : l'évaluation doit être conduite en fin de formation d'une unité constitutive du référentiel.
4. Le CCF, comme une épreuve ponctuelle, met en œuvre le principe du **sondage** de compétences : l'ensemble des compétences d'une unité ne sont pas systématiquement à évaluer (principe de non-exhaustivité).
5. Une compétence ne doit être évaluée qu'**une seule fois**.
6. Le CCF suppose une **approche globale** et rejette l'évaluation de compétences isolées.
7. L'évaluation est **individualisée** : tous les candidats ne sont pas forcément évalués sur les mêmes compétences.
8. Le **formateur** assurant les enseignements élabore et procède aussi aux évaluations.
9. **L'évaluation est une épreuve d'examen** : les candidats sont informés des objectifs visés et des conditions de déroulement.
10. Le nombre, la nature des situations, la période des situations d'évaluation sont arrêtés par le **règlement de l'examen**.

② **Sous-épreuve E12 : Mathématiques et Sciences Physiques (Coefficient 2)**

	<b>Durée</b>	<b>Nature</b>	<b>Pondération</b>	<b>Période</b>
<b>Situation d'évaluation écrite n°1</b>	2 heures	Mathématiques et Sciences Physiques	Mathématiques : 14 points Sciences Physiques : 6 points	Seconde partie de la formation
<b>Situation d'évaluation écrite n°2</b>	2 heures	Mathématiques et Sciences Physiques	Mathématiques : 14 points Sciences Physiques : 6 points	Fin de la formation
<b>Dossier</b>	20 minutes maximum	Mathématiques	10 points	Seconde partie de la formation

**Recommandations**

- Les sujets des épreuves sont conçus par les enseignants en veillant au strict respect du référentiel du Baccalauréat Professionnel.
- La première évaluation écrite sera programmée avant les vacances de Printemps de la deuxième année de formation.
- En mathématiques et en sciences physiques, les deux situations d'évaluation écrites devront être complémentaires et couvrir une large partie des programmes. Plus particulièrement, en sciences physiques, les deux évaluations devront porter sur des unités spécifiques différentes.
- Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve.
- Les formules de sciences physiques qui sont nécessaires pour répondre aux questions posées mais dont la connaissance n'est pas exigée par le programme sont fournies dans le sujet.
- L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.
- Une information et un accompagnement à la réalisation du dossier seront proposés dès la première année de formation.
- La réalisation écrite du dossier peut être individuelle ou en groupe retreint ; sa présentation orale est individuelle et doit se faire dans la deuxième année de la formation.
- Le dossier de mathématiques peut être intégré au rapport de stage établi à la suite des périodes de formation en entreprise; dans ce cas, le dossier est évalué par le professeur de mathématiques, éventuellement lors de la soutenance du rapport du stage.
- La présentation orale du dossier peut être conduite devant le groupe classe.
- La note finale de la sous-épreuve E.12 sera obtenue en divisant le total des points par 2,5. Elle sera arrondie au demi-point supérieur.

<sup>1</sup> La partie mathématique est constituée des éléments suivants : Activités numériques et graphiques (I), Fonctions numériques (II), Activités géométriques (III), Activités statistiques (IV), Trigonométrie, géométrie, vecteurs (VI).

La partie sciences physiques comprend les unités spécifiques suivantes : Transport et sécurité (E2), Cinématique (M1), Énergie mécanique (M3), Lumière et couleur (O2), Corrosion-protection (C3), Alcanes (C8), Matériaux organiques polyaddition (C9), Matériaux organiques polycondensation (C10).

	Durée	Nature	Pondération	Période
<b>Situation d'évaluation expérimentale n°1</b>	1 heure	FMB <sup>2</sup>	20 points dont : - 13 points minimum sur les savoir-faire expérimentaux et les valeurs des mesures, - le reste des points sur l'exploitation des mesures.	Seconde partie de la formation
<b>Situation d'évaluation expérimentale n°2</b>	1 heure	FMB	20 points dont : - 13 points minimum sur les savoir-faire expérimentaux et les valeurs des mesures. - le reste des points sur l'exploitation des mesures.	Fin de la formation

### Recommandations

- Les sujets des épreuves sont conçus par les enseignants en veillant au strict respect du référentiel du Baccalauréat Professionnel. Cependant, un support d'évaluation peut prendre appui sur tout ou partie d'un sujet des années antérieures si ce dernier est adapté à la spécialité du diplôme.
- La première évaluation expérimentale sera programmée avant les vacances de Printemps de la deuxième année de formation.
- La deuxième évaluation pourra se tenir en même temps que les épreuves ponctuelles de travaux pratiques des autres baccalauréats professionnels de l'établissement ; dans ce cas, on rappelle que l'évaluateur est aussi le professeur formateur.
- Dans tous les cas, les deux évaluations proposées à un candidat porteront sur des champs différents.
- La note finale de la sous-épreuve E.13 sera obtenue en divisant le total des points par 2. Elle sera arrondie au demi-point supérieur.

### ④ Remarques d'ordre général

1. Un candidat ne repasse pas une évaluation mal réussie.
2. Le site <http://eduscol.education.fr/> donne toutes les précisions utiles en matière d'organisation générale à la mise en œuvre du CCF, notamment la gestion des absences.
3. Les propositions de notes sont transmises au jury et ne sont pas communiquées au candidat.
4. La traçabilité des épreuves est assurée et les supports d'évaluation des candidats sont conservés au moins un an dans l'établissement.

### ⑤ Rappel des textes de référence

1. Arrêté de création du baccalauréat professionnel spécialité Réparation des Carrosseries du 18 avril 2008 ([BO n°20 du 15 mai 2008](#));
2. Note de service n°97-077 du 18 mars 1997 : Mise en œuvre du contrôle en cours de formation au BTS, au Bac Pro et au brevet professionnel ;
3. Note de cadrage Académique sur le CCF du 30 novembre 2005;
4. Décret n° 95-663 du 9 avril 1995 : règlement général du Bac Pro ;
5. Décret n° 2001-982 du 25 octobre 2001 modifiant le décret n° 95-663 du 9 avril 1995;
6. Rapport de l'IGEN "Evaluation du CCF dans l'enseignement professionnel", Août 1999;
7. Rapport de l'IGEN "Le contrôle en cours de formation", Mars 2002.

<sup>2</sup> A choisir parmi les champs : Électricité I (courant continu), Électricité II (courant alternatif sinusoïdal), Mécanique, Acoustique, Optique, Chimie I (solutions aqueuses), Chimie II (chimie organique).